



## Non entretien du logement attribué

Par **chris0690**, le **28/04/2010** à **12:03**

Bonjour,

après un long, très long divorce (près de 10 ans), nous sommes passés il y a un an et demi à l'étape liquidation. Biens communs : une maison (dont mon ex mari a eu l'attribution car j'ai déménagé pour me rapprocher de ma famille) et un cabinet libéral dans lequel mon ex mari exerce.

J'ai accepté une valeur ridicule pour le cabinet (pas de chance mon ex a son meilleur ami comptable qui a fait moult attestations disant que celui-ci ne se revendrait pas du fait de sa situation rurale, alors que le chiffre d'affaire et le bénéfice sont importants) et, puis c'est son outil de travail (!!! belle poire que je suis), et puis le pauvre il est "à la rue" .... il ne gagne que 7000 € par mois

Résultat, après lui avoir remboursé les emprunts qu'il a réglés pour la maison et avoir récupéré les loyers, c'est moi qui lui doit une somme non négligeable.

Monsieur a déménagé de notre maison 6 mois après la liquidation, pour en racheter une autre avec son amie (tiens, il n'est plus "à la rue").

Notre maison est en vente depuis près de 2 ans et curieusement ne se vend pas ! pourtant c'est (ou c'était) une maison bourgeoise de 250 m<sup>2</sup>, à la campagne certes, mais avec une dépendance, 5000m<sup>2</sup>, une piscine...

Un agent immobilier s'est décidé la semaine dernière à m'envoyer des photos. Et là STUPEUR! la maison n'a jamais été entretenue en 10 ans, des fuites jamais réparées, un état de délabrement plus qu'avancé. Bref une ruine dont j'ai payé la moitié et dont la valeur est à la baisse de jour en jour du fait du non entretien.

Y a t-il une solution selon vous pour qu'il soit fait état que la valeur actuelle de la maison ne correspond pas à la valeur qu'elle aurait du avoir si elle avait été entretenue (s'il s'était comporté en bon père de famille comme on dit ) et qu'ainsi , la dégradation de ce bien commun lui soit imputée dans le partage qui n'est pas définitif du fait que cette maison n'est pas encore vendue.

Merci de votre (ou de vos ) réponse